

*O. urbanisme.*



AGENCE DEPARTEMENTALE  
DU PAYS DE SAINT MALO

SERVICE CONSTRUCTION

Affaire suivie par

Eric SORIN

Tél. : 02 99 02 45 09  
Fax : 02 99 02 45 67  
eric.sorin@ille-et-vilaine.fr

Monsieur Dominique LOUVEL  
Maire  
Mairie de Miniac-Morvan  
Le Bourg  
35540 MINIAC-MORVAN

La Gouesnière, le 03 OCT. 2016

Réf.

**Objet : Personne Publique Associée  
Avis sur les documents d'urbanisme**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre demande reçue par courrier du 26/09/2016 portant sur l'élaboration de votre plan local d'urbanisme.

En tant que personne publique associée et conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, et sauf avis contraire émis par le Département dans le délai de 3 mois, **notre avis sera réputé favorable.**

Votre élu référent sur le Pays de Saint-Malo est : Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE.

Votre interlocuteur, sur ce projet, sera Mr SORIN, Responsable Routes à l'Agence Départementale du Pays de Saint-Malo.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du service Construction

Guy JEZEQUEL

